

FORMATION PAR APPRENTISSAGE  
ou FORMATION CONTINUE  
de Niveau III

### LES PRÉ-REQUIS

#### → En apprentissage

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Signer un contrat d'apprentissage
- Avoir entre 18 et 29 ans *révolus* (sous condition de justifier d'avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire)
- Pas de limite d'âge pour les personnes Reconnaisante Travailleur Handicapé)

→ Inscription définitive à la signature du contrat

#### → En formation continue

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Avoir entre 18 dans l'année de l'examen

### LE VOLUME HORAIRE

420 h sur 1 an (sous conditions)



### LES COMPÉTENCES

#### → Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :

##### Compétences communes transversales :

- T1** - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- T2** - Adopter une posture professionnelle adaptée
- T3** - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- T4** - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- T5** - Organiser son action

#### → Compétences communes de réalisation :

- RC1** - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- RC2** - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- RC3** - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- RC4** - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

#### → Compétences spécifiques aux secteurs d'activité

- RS1** - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- RS2** - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
- RS3** - Négocier le cadre de l'accueil
- RS4** - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- RS5** - Elaborer des repas

MFR PEYREGOUX

Formations Initiales E.A. et Professionnelles • Secteurs Sanitaire et Social & Restauration

4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> E.A. • Capa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER) • BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)

C.F.A. réseau MFR Occitanie : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) • CAP et Titre Pro Cuisine

CAP Production et Service en Restaurations (PSR) • CAP Commercialisation et Services en H.C.R.  
VAE • FORMATION CONTINUE

La Roque • 81440 Peyregoux • 05.63.82.20.20 • mfr.peyregoux@mfr.asso.fr • www.mfr-peyregoux.fr

## LA VALIDATION

Epreuves ponctuelles en fin de formation

Possibilité d'aménagement des épreuves pour les apprentis en situation d'handicap

> 3 épreuves Professionnelles permettent l'obtention du CAP AEPE :

**EP1** - Accompagner le développement du jeune enfant (incluant le PSE Protection Santé Environnement) : épreuve orale d'une durée totale de 25 min, avec comme support 2 fiches réalisées lors de période de stage.

**EP2** - Exercer son activité en accueil collectif : épreuve écrite d'une durée de 1h30.

**EP3** - Exercer son activité en accueil individuel : épreuve orale de 25 min et temps de préparation 1h30. Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.

## LE PROGRAMME DE FORMATION

### Modularisation par modules :

- **EP 1** : Accompagner le développement du jeune enfant (- 3ans) en AEJE
- **EP 2** : Exercer son activité en accueil collectif (ACM)
- **EP 3** : Exercer son activité en accueil individuel

Dispenses d'épreuves possibles,

(Arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019) – nous consulter

## LES DÉBOUCHÉS

- Assistant animation en crèche
- Animateur
- Accès au concours ATSEM
- Assistante maternelle à domicile

## LES POURSUITES D'ÉTUDES

- BAC PRO SAPT
- Accès à l'école d'auxiliaire de puériculture
- Accès à la formation éducateur de jeunes enfants
- BPJEPS
- CJEPS

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Etablissement accueil jeunes enfants (AEJE) : crèche, multi accueil, micro crèche, halte-garderie
- Ecole maternelle publique / Privée
- Accueil collectif de mineurs (ACM) : ALSH, ALAE, CVL

**En contrat d'apprentissage** : Le coût de la formation est pris en charge à 100% par l'OPCO de l'employeur ou des collectivités

**En formation continue** : Financement Personnel / CPF

### Remuneration :

Versée par l'employeur et qui varie en fonction de l'âge du jeune

Taux horaire brut mensuel (base 35h semaine)

Pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100%*
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61%*	100%*
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%*	100%*

\* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

**Avantages & Exonérations pour l'employeur** : En fonction de la structure accueillant le jeune (nous consulter)

**Période d'essai** : 45 jours

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :**

**Mme Christine ROUANET :**

Référente Apprentissage

Chargée Développement Formations

Ligne directe : 05.63.82.20.29

E-mail : christine.rouanet@mfr.asso.fr



LA MFR c'est aussi :  
- Un restaurant d'application  
- Un site à la location  
- Internat

Ne pas jeter sur la voie publique